



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Rédacteur : P. LARUE
☎ : 06 27 28 10 01

Référence : PV AG n°01/2013-2014

Date d'édition : 05-10-2013 (version 1)

Objet : Assemblée Générale des Archers Troyens

Date et lieu de la réunion : samedi 5 octobre 2013 : 9h00 –13h30 à la Maison des Associations (Troyes)

Participants :

Bureau de l'AG : Jérôme BRIERRE, président – Michel DUPREY, vice-président – Philippe LARUE, secrétaire – Didier MOREL, trésorier

Membre du conseil d'administration : Néant

Licenciés constituant l'AG : Serge MARCHAND – Roger DESMAREST – Christophe PERROT (représenté par délivrance de pouvoir)

Autres licenciés : Néant

Parents présents : Mme Myriam BASTOS

Représentants du comité départemental de l'Aube : M. Jean-Luc LEFEVRE, président – Mme Francine LEFEVRE, secrétaire adjointe

Représentant de la mairie : Mme Anne-Marie ROYER, conseillère municipale

Ordre du Jour de la réunion :

- Adoption du PV de l'AG du 15 septembre 2012
- Rapport moral du président des Archers Troyens
- Rapport d'activités
- Elections au Conseil d'Administration
- Résultats sportifs
- Licences 2013-2014
- Bilan financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Election des vérificateurs aux comptes
- Budget prévisionnel
- Projet sportif
- Projet du club
- Questions diverses
- Remise des badges



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Avec 7 licenciés constituant l'Assemblée Générale, le quorum permettant à cette instance de délibérer est atteint.

Adoption du PV de l'AG du 8 octobre 2011 :

Le président commente en séance le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2012.

L'approbation du PV est soumise au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Rapport moral du président des Archers Troyens :

Le président donne lecture de son rapport moral pour la saison 2012-2013. Le rapport moral du président est joint en annexe n°1 du présent PV.

Question : la prise de licence a-t-elle déjà commencé ?

Réponse : 13 licences à la date de l'AG plus 5 archers dont le renouvellement de licence est prévu. A noter qu'en raison de l'absence de salle début septembre, l'accueil des archers a été plus tardif que les précédentes saisons, les nouveaux archers étant pour la plupart encore en période d'essai à la date de l'AG.

Au niveau du département de l'Aube, ce début de saison montre une nette tendance à la hausse du nombre d'archers inscrits en initiation.

Rapport d'activités 2012-2013 :

Le vice-président donne lecture du rapport d'activités de la saison 2012-2013.

Créneaux d'entraînements :

- mardi de 20h30 à 22h00
- vendredi de 18h00 à 22h00
- samedi de 18h00 à 20h00

Fréquentation aux séances d'entraînement :

- mardi (réservé aux archers confirmés)
- vendredi (ouvert aux archers indépendants)
- samedi (initiation, ouvert à tous)

Encadrement, formation :

- 1 cadre le vendredi (pour les compétiteurs)
- 1 cadre le samedi (pour l'initiation)
- 6 séances réparties sur 3 mois avec Béranger CHAILLIOT (cadre technique de la ligue)
- 6 archers participent aux regroupements mis en place par le Comité Départemental

Les jeunes :

- 4 archers ont participé à la phase départementale et 3 à la phase régionale du Trophée Champardennais



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Compétitions organisées :

- interrégionale en salle les 3 et 4 novembre 2012
- « Spécial Jeunes » le 26 janvier 2013 en salle
- championnat Départemental en salle le 27 janvier 2013
- championnat départemental FITA en extérieur le 10 juin 2012
- FITA et Championnat Départemental Fédéral en extérieur le 2 juin 2013

Participation au VITALSPORT de Décathlon les 7 et 8/09/2013 : manifestation regroupant des associations.

Participation à la Fête du Sport le 15/09/2013 : manifestation regroupant toutes les associations municipales, organisée par la ville de Troyes et l'office des sports et loisirs.

Achat important : remplacement ciblerie pour les compétitions fin mai suite aux inondations.

Elections au Conseil d'Administration :

Sortants : Olivier TALLEMET (démission) – Didier MOREL

Candidature : Didier MOREL

L'Assemblée procède à l'élection de Didier MOREL par 5 voix pour et 2 abstentions.

Jean-Luc LEFEVRE s'étonne de la disposition statutaire propre au club des Archers Troyens nécessitant de renouveler « chaque année un tiers de ses membres arrondi à l'entier supérieur sans excéder trois ». Cette mesure n'est a priori pas cohérente avec celles requises par les modèles de statuts imposés par la FFTA et qui, en particulier, prescrivent l'élection des membres du CA pour 4 ans, soit la durée d'une olympiade.

Une vérification des prescriptions de la FFTA sera réalisée avec, le cas échéant, une rectification des statuts du club dont l'adoption devra faire l'objet d'une Assemblée Générale.

Résultats sportifs :

Le vice-président procède à la lecture des résultats sportifs de la saison 2012-2013 dont le récapitulatif est joint en annexe n°2 du présent procès-verbal.

A noter particulièrement les résultats obtenus :

- aux Championnats de France Beursault par :
 - ✓ Roger DESMAREST 3^{ème} en Vétérans Hommes
- aux Championnats de ligue FITA par :
 - ✓ Alexandre BRIERRE 1^{er} en Benjamins Hommes
 - ✓ Jérôme BRIERRE 1^{er} en Seniors Hommes
 - ✓ Roger DESMAREST 1^{er} en Vétérans Hommes



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Licences 2013-2014 :

Le président informe l'assemblée de l'évolution des tarifs affectant les cotisations pour la saison 2013-2014 :

- la part fédérale FFTA en augmentation de 1,50 € en 2012-2013 en raison de l'organisation des championnats du monde est supprimée,
- la part du comité départemental est stable sans changement par rapport à 2012-2013,
- la part club est en augmentation de 1,50 €.

Au global, la cotisation pour la saison 2013-2014 est inchangée par rapport à celle de la saison passée.

Le détail des tarifs est repris en annexe n°3 du présent procès-verbal.

Le projet de tarifs applicables pour la saison 2013-2014 est soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Bilan financier :

Le trésorier commente le bilan financier détaillé de l'association pour la saison 2012-2013 repris en annexe n°4 du présent procès-verbal.

Le bilan financier est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité, sous réserve de faire un point sur les recettes/charges liées aux licences.

Par ailleurs, les représentants du CD Aube indiquent que les heures des bénévoles sont à mentionner dans le bilan comptable de l'association et sont, en conséquence, à inscrire en charges et recettes (au taux moyen horaire d'environ 15 euros).

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Mme COLLET et Mme TALLEMET, désignées en tant que vérificateurs aux comptes à l'issue de l'AG du 15 septembre 2012, n'ayant pas procédé à la vérification des comptes de l'association, celles-ci seront relancées pour nécessaire. A défaut, des vérificateurs aux comptes seront à rechercher.

Elections des vérificateurs aux comptes :

Aucun vérificateur n'a pu être élu par l'assemblée, faute de volontaire pour la vérification des comptes de la saison 2013-2014. Des vérificateurs aux comptes sont à rechercher en vue de la vérification à l'issue de la présente saison.

Budget prévisionnel :

Le trésorier commente le budget prévisionnel détaillé de l'association pour la saison 2013-2014 repris en annexe n°5 du présent procès-verbal.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

L'autorisation de délivrance par le club des Archers Troyens d'attestations de réception de dons est en cours d'instruction par le Centre des Impôts. En cas d'accord, cette disposition permettra au



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

club de proposer aux bénévoles ayant engagés certains frais au bénéfice du club, soit l'attestation de réception d'un don permettant au bénévole de déclarer le montant des frais engagés en tant que don lors de sa déclaration de revenus, soit le remboursement des frais engagés.

Les modalités de mise en œuvre de ces dispositions seront précisées par le Règlement Intérieur en cours d'élaboration pour présentation en vue de son adoption en Assemblée Générale.

Projet sportif :

Le président présente le projet sportif de l'association pour la saison 2013-2014.

Compétition par équipe :

Une équipe hommes arc classique concourra en division régionale excellence avec l'objectif de se qualifier pour les championnats de France.

Une Division Régionale dont le règlement est disponible sur le site internet de la Ligue Champagne Ardenne de Tir à l'Arc est créée en remplacement de la Coupe de la Ligue.

Encadrement :

Seul Jérôme BRIERRE est entraîneur diplômé FFTA. L'encadrement des séances d'entraînement nécessiterait de disposer d'au moins un entraîneur supplémentaire. Actuellement il n'y a pas de volontaire au club désirant s'engager dans une formation dans les conditions d'organisation actuellement en vigueur (cf. point 8 du paragraphe « Questions diverses »). En complément de l'entraîneur, les séances d'initiation du samedi bénéficient de l'encadrement de bénévoles du club.

Arbitrage :

Daniel TRUCHY n'ayant pas participé aux formations périodiques nécessaires au maintien de sa capacité d'arbitre, le club des Archers Troyens ne dispose plus d'arbitre. En conséquence, en application des dispositions fédérales, le club se trouve dans l'incapacité d'organiser toute compétition dès la présente saison et jusqu'à ce qu'un membre du club débute une formation d'arbitre. A la date de l'AG, aucun membre du club ne s'est porté volontaire pour entreprendre cette formation.

Francine LEFEVRE incite le club à rechercher sans tarder des volontaires pour la fonction d'arbitre, l'idéal étant de disposer d'un adulte et d'un jeune en capacité d'arbitrer.

Jeunes :

L'objectif du club est d'améliorer la formation des jeunes archers afin de les amener à participer à différentes compétitions : trophée champardennais, puis compétitions départementales, régionales voire nationales.

Entraînements :

Bilan des entraînements conduits par Bérenger CHAILLIOT : manque d'organisation dans les séances, peu de participation malgré les engagements initiaux.

Pour la saison 2013-2014, la pertinence de recourir à l'organisation de telles séances sera examinée en fonction des différentes structures d'entraînements (ligue et comité départemental notamment).

Compétitions :

L'objectif est de continuer sur la dynamique impulsée en 2012-2013 et d'amener plus de jeunes en compétition.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

A noter la suppression des compétitions « Spécial Jeunes » et du Trophée Champardennais par la ligue, les comités départementaux étant invités à favoriser l'organisation d'épreuves destinées aux jeunes des départements.

Le club des Archers Troyens étudiera la possibilité d'organiser une telle épreuve.

Projet du club :

Partenariat :

Après l'arrêt du partenariat avec le Crédit Agricole, et pour alléger ses charges financières, le club recherchera des partenariats (dons ou matériel).

Labellisation :

L'objectif du club est de mettre en œuvre les mesures nécessaires au maintien du label bronze.

Questions diverses :

- 1) Demande de porter la liste des membres du club à la connaissance des archers : à réaliser dès que possible après la fin des inscriptions.
- 2) Remarque de Francine LEFEVRE : la prise de photos des archers nécessite de formaliser leur autorisation. Celle-ci est à faire établir de préférence simultanément à leur inscription au club afin d'éviter tout litige.
- 3) En réponse à la demande de Mme Anne-Marie ROYER, conseillère municipale, les archers évoquent les problèmes dont la résolution dépend de la contribution de la municipalité :
 - accessibilité au terrain de Foicy par le chemin contigu au complexe (absence de clé de la barrière)
 - électrification du local, possibilité d'éclairer les cibles, point d'eau à proximité
 - accessibilité de la salle Hermant (clé d'entrée de la salle non mise à disposition suite au remplacement des portes) rendant le déroulement des séances dépendant de l'ouverture de la salle par le personnel des services techniques
 - disponibilité de la salle Hermant le samedi pour la séance de 18h00 : le TOS Athlétisme utilisant la salle jusqu'à 18h00 alors que l'affectation de son créneau horaire cesse à 17h30
- 4) Mme Anne-Marie ROYER invite l'association à renforcer ses participations aux manifestations organisées par les collectivités locales et à développer son exposition médiatique :
 - participation à la Fête du Sport, à Vitalsport, passeports loisirs...
 - organisation de manifestation assurant la promotion du tir à l'arc notamment avec d'autres associations
 - organisation de manifestation avec les tireurs, leurs parents,...
 - convocation de la presse à l'AG,...

Jean-Luc LEFEVRE cite quelques exemples de manifestations impliquant le club de Ville sous La Ferté :

- interventions en milieu scolaire à Colombey-les-deux-églises,



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

- opération Handi'Arc à Chaumont.
- 5) Jean-Luc LEFEVRE informe que le président de la ligue devrait rendre visite aux différents clubs de la région notamment pour constater le déroulement des séances d'entraînement, leur encadrement,... et plus généralement les critères faisant l'objet de la labellisation des clubs.
- 6) Mise à disposition de véhicules (déplacements des tireurs) par la ville de Troyes ?
- Mme ROYER répond que la ville de Troyes ne réalise pas ce type de prestation. Elle invite le club des Archers Troyens à se rapprocher d'autres clubs disposant de véhicules afin d'étudier la possibilité de mutualisation de tels moyens. Un recours au partenariat avec des concessionnaires automobiles pourrait être une autre solution (cf. recherche de partenariat).
- 7) Demandes de subventions particulières :
- acquisition de compléments de matériel (arcs droitiers/gauchers, arcs de faible puissance pour les jeunes,...)
 - électricité Foicy (cf. point 3 ci-dessus)
- Jean-Luc LEFEVRE cite l'exemple des cibles pour le tir en campagne (nature, 3D) plus conviviales pour l'organisation de manifestations et plus sécurisantes (tir au sol) que les cibles classiques et dont l'acquisition peut faire l'objet de demandes de subventions particulières.
- 8) Formation d'entraîneur : seul Jérôme BRIERRE en tant qu'entraîneur du club, dispose de la qualification Entraîneur 1. Les formations envisagées afin d'améliorer l'encadrement des séances d'initiation du samedi n'ont pu être réalisées en raison de la durée de la formation (50 h) en regard de la disponibilité des bénévoles intéressés et de l'éloignement des sessions de formation (uniquement dans la Marne). En conséquence, les séances du samedi restent actuellement encadrées sous la responsabilité de l'entraîneur du club avec la contribution active de quelques bénévoles du club.

Remises de badges :

Opération différée en raison du manque de temps à l'issue de l'AG.

Le Président

Jérôme BRIERRE

Le Secrétaire

Philippe LARUE



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Annexe n°1 : Rapport moral 2012-2013 du Président

Je remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la vie du club (organisation concours, entretiens du matériel, initiations, démonstrations...).

Je rappelle que l'implication de tous dans le club est importante pour son développement, le maintien de nos installations en état, la rentrée d'argent, l'encadrement du créneau horaire d'initiation, les formations entraîneurs et d'arbitres...etc. Les faits sont là pour que je répète ces propos de l'année dernière, nous n'avons plus d'arbitre, le nombre de personnes au conseil d'administration diminue d'année en année, plusieurs de ses membres cumulent les fonctions. Certains dirigeants seraient intéressés par une formation d'entraîneurs 1 ou 2, se déroulant sur plusieurs week-ends mais ils ne s'engagent pas pour des raisons d'emploi du temps ou par rapport à l'initiation du samedi.

Je félicite les participants aux différents championnats départementaux, régionaux et nationaux et l'ensemble des archers pour leur progression en compétitions. Le taux de participation et la qualité des résultats valorisent les archers troyens dans le tir à l'arc auboisi voire champardennais. Le nombre d'archers du club qui ont participé aux formations de perfectionnement du comité départemental illustre cette implication des archers troyens en compétition.

Les interventions du cadre technique régional pour l'encadrement de séances de perfectionnement au sein du club sont plus mitigées notamment sur le taux de participation des archers engagés.

Malgré un nombre limité de bénévoles, nous avons organisé plusieurs compétitions avec succès, où les tireurs se sont déplacés en nombre, notamment les championnats départementaux en salle et en extérieur. Les inondations nous ont corsé la tâche puisqu'il a fallu vider le local de Foicy, gérer le sinistre auprès de l'assurance, se coordonner avec le service des sports pour le terrain du concours et racheter, rééquiper les cibles en moins de trois semaines pour parvenir à organiser les championnats de l'Aube en extérieur.

La ville de Troyes ne souhaitant pas déplacer certaines cibles de Foicy, elle nous a doté de deux cibles fixes qui pourront être déplacées avec des moyens plus légers. Le montant de cette dotation en matériel est d'environ 4400 euros.

Je remercie Daniel pour toutes les années passées à l'arbitrage.

Je terminerai en remerciant la ville de Troyes, notamment le service des sports, les employés qui ont participé à l'organisation des concours, le département pour les subventions et la mise à disposition des infrastructures, de matériel, de personnels d'entretien...



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Annexe n°2 : Résultats sportifs

Championnat de France Beursault 2012

- Vétéran Homme : Roger Desmarest 3^{ème}
Serge Marchand 28^{ème}

Trophée champardennais – niveau départemental

- Benjamins : Brice Mare 1^{er}
- Cadet : Pauline Trafikant 1^{ère}
Thomas De Sousa 3^{ème}
Maxime Ricordeau 4^{ème}

Trophée champardennais – niveau régional

- Cadet : Pauline Trafikant 2^{ème}
Thomas De Sousa 5^{ème}
Maxime Ricordeau 7^{ème}

Championnat départemental en salle

- Benjamin Homme : Alexandre Brierre 1^{er}
- Cadet Homme : Aurélien Tallemet-Graupner 5^{ème}
- Junior Homme : Simon Patry 7^{ème}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 3^{ème}
Olivier Tallemet 12^{ème}
- Vétéran Homme : Serge Marchand 1^{er}
Philippe Larue 4^{ème}
- Vétéran Homme arc à poulies : Michel Duprey 2^{ème}

Championnat de ligue jeunes en salle

- Benjamin Homme: Alexandre Brierre 4^{ème}

Championnat de ligue adultes en salle

- Senior Homme : Jérôme Brierre 12^{ème}
- Vétéran Homme : Serge Marchand 5^{ème}
- Vétéran Homme arc à poulies : Michel Duprey 5^{ème}



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Championnat départemental FITA

- Benjamin Homme: Alexandre Brierre 1^{er}

Championnat de ligue FITA

- Benjamin Homme: Alexandre Brierre 1^{er}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 1^{er}
- Vétéran Homme : Roger Desmarest 1^{er}
Serge Marchand 4^{ème}

Championnat départemental Fédéral

- Benjamin Homme: Alexandre Brierre 1^{er}
Brice Mare 3^{ème}
- Cadet Homme : Lilian Bastos 1^{er}
- Junior Homme : Jessy Petit 2^{ème}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 2^{ème}
- Vétéran Homme : Serge Marchand 2^{ème}
Roger Desmarest 3^{ème}
Philippe Larue 4^{ème}

Championnat de ligue Fédéral

- Cadet Homme : Lilian Bastos 4^{ème}
- Vétéran Homme : Roger Desmarest 3^{ème}
Serge Marchand 4^{ème}

Championnat de France Fédéral

- Vétéran Homme : Roger Desmarest 9^{ème}
Serge Marchand 13^{ème}

Championnat départemental campagne

- Senior Homme : Jérôme Brierre 1^{er}



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Championnat départemental Beursault

- Benjamin Homme: Alexandre Brierre 1^{er}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 2^{ème}
- Vétéran Homme : Roger Desmarest 1^{er}
Serge Marchand 5^{ème}

Championnat de ligue Beursault

- Benjamin Homme: Alexandre Brierre 2^{ème}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 2^{ème}
Olivier Tallemet 19^{ème}
- Vétéran Homme : Roger Desmarest 2^{ème}
Serge Marchand 4^{ème}

Coupe de la Ligue

L'équipe termine 4^{ème} en extérieur ; elle se classe 8^{ème} sur l'ensemble de l'épreuve (extérieur + salle).

Semaine jeunes

- Benjamin Homme : Alexandre Brierre 17^{ème}

Participation d'une équipe classique homme en division régionale excellence 3^{ème}

Challenge du Comité de l'Aube

- Jeunes : Archers Troyens 3^{ème}
- Adultes : Archers Troyens 1^{er}
- Complet : Archers Troyens 1^{er}



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Classement national salle

- Benjamin : Alexandre Brierre 29^{ème}
- Cadet Homme : Lilian Bastos 212^{ème}
Aurélien Tallemet-Graupner 780^{ème}
- Junior Homme : Simon Patry 353^{ème}
Jessy Petit 499^{ème}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 281^{ème}
Olivier Tallemet 2281^{ème}
- Vétéran Homme : Serge Marchand 68^{ème}
Philippe Larue 455^{ème}
Roger Desmarest 1140^{ème}
- Vétéran Homme arc à poulies : Michel Duprey 431^{ème}
Roger Desmarest 509^{ème}

Il y a eu 73 participations à une compétition salle.

Classement national FITA

- Benjamin homme: Alexandre Brierre 75^{ème}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 401^{ème}
- Vétéran Homme : Roger Desmarest 61^{ème}
Serge Marchand 83^{ème}
Philippe Larue 97^{ème}

Il y a eu 24 participations à une compétition FITA.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Classement national Fédéral

- Benjamin homme: Alexandre Brierre 42^{ème}
Brice Mare 397^{ème}
- Cadet Homme : Lilian Bastos 249^{ème}
- Junior Homme : Jessy Petit 257^{ème}
- Senior Homme : Jérôme Brierre 135^{ème}
Olivier Tallemet 693^{ème}
- Vétéran Homme : Roger Desmarest 15^{ème}
Serge Marchand 34^{ème}
Philippe Larue 233^{ème}

Il y a eu 32 participations à une compétition Fédéral.

Classement national campagne

- Senior Homme : Jérôme Brierre 178^{ème}

Il y a eu 2 participations à une compétition campagne.



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Annexe n°3 : Tarifs des cotisations 2013-2014

Types de licences	Part fédérale		S/Total	Part régionale	Part départementale	Part club	Total
	Hors assurance	Part assurance					
Adultes							
Compétition	37,70 €	0,30 €	38,00 €	20,00 €	13,00 €	34,00 €	105,00 €
Club	29,70 €	0,30 €	30,00 €	18,00 €	10,00 €	34,00 €	92,00 €
Sans pratique	24,70 €	0,30 €	25,00 €	16,00 €	9,00 €	0,00 €	50,00 €
Jeunes	20,70 €	0,30 €	21,00 €	10,00 €	7,00 €	34,00 €	72,00 €
Poussins	11,70 €	0,30 €	12,00 €	7,00 €	5,00 €	34,00 €	58,00 €
Convention F.F.H.*	13,70 €	0,30 €	14,00 €	2,00 €	2,00 €	34,00 €	34,00 €
handisport F.F.S.A.	13,70 €	0,30 €	14,00 €	2,00 €	2,00 €	34,00 €	52,00 €
Découverte	14,70 €	0,30 €	15,00 €	3,00 €	2,00 €	17,00 €	37,00 €

Droit d'entrée	40,00 €
L'année, adulte	50,00 €
1 saison int ou ext	25,00 €
L'année, jeune	25,00 €
Frais de matériel	25,00 €
Location pour arc de prêt	50,00 €

* parts fédérale régionale et départementale prises en charge par la F.F.H.

Abonnement à la revue fédérale TIR A L'ARC	
1 ans	27 €
2 ans (à souscrire uniquement auprès de la FFTA)	49 €

TABEAU DES CATEGORIES DIAGES

ADULTES

Avant le 01.01.1955	(S/V) Super Vétéran
Entre le 01.01.1955 et le 31.12.1964	(V) Vétéran
Entre le 01.01.1965 et le 31.12.1993	(S) Senior

JEUNES

Entre le 01.01.1964 et le 31.12.1986	(J) Junior
Entre le 01.01.1987 et le 31.12.1999	(C) Cadet
Entre le 01.01.2000 et le 31.12.2001	(M) Minime
Entre le 01.01.2002 et le 31.12.2003	(B) Benjamin

POUSSINS

Après le 01.01.2004	(P) Poussin
---------------------	-------------



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Annexe n°4 : Bilan financier saison 2012-2013

CHARGES	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CL.O.S	PROVISIONS DE L'EXERCICE A VENIR	PRODUITS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CL.O.S	PROVISIONS DE L'EXERCICE A VENIR
00-Achats			70-Vente de produits finis, prestations de services		
000100 - licence	2 261,50 €	3 500,00 €	700000-licence	3 664,50 €	5000
000300 - matériel	4 426,99 €	2 661,00 €	700007-licence découverte	37,00 €	111
61-Services extérieurs			708015- Droit de tir	100,00 €	200
611000- Assurance	207,17 €	300,00 €	708400 Concours	2 875,95 €	2000
611300- Formation	392,00 €	600,00 €	708013- Frais direction	450,00 €	500
612000- kafe	184,70 €	300,00 €	708014- Frais direction	50,00 €	400
613010- Frais de mission	134,10 €	300,00 €	706012- Droit d'entrée	760,00 €	
613500- location véhicule	- €	- €	708810- Formation	144,00 €	
62-Autres services extérieurs			74-Subvention d'exploitation:		
621000- consommable	564,94 €	600,00 €	741100 - Etat	- €	
621400- Essence	639,10 €	620,00 €	741200- Région C.N.D.S	370,00 €	400
622100- location arceaux aux compétitions	308,00 €	400,00 €	741300- Département	500,00 €	600
628100- Cotisation	90,00 €	90,00 €	741400- Commune VILLE DE TROYES		
741500					
63- Impôts et taxes			75-Autres produits de gestion courante		
64-Charges de personnel			756000- Matériel	1 983,92 €	
65-Autres charges de gestion courante			756100- Piscine	123,00 €	70
651000- Frais postaux	139,86 €	150,00 €	756200- Passaport	7,00 €	40
651800- FTA quide P.A.I	- €	30,00 €	756500- Matiel	333,00 €	360
657100	- €	- €	76-Produits financiers	31,95 €	60
658000	- €	- €	77-Produits exceptionnels		
67-Charges exceptionnelles			771300- Don	- €	
678001	- €	- €	78-Raprise sur amortissements et provisions		
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements					
TOTAL CHARGES	9 347,86 €	9 781,00 €	TOTAL PRODUITS	11 430,32 €	9 781,00 €
TOTAL PRODUITS	11 430,32 €		NATURE		
TOTAL CHARGES	9 347,86 €		Disponibilités (Solde des comptes bancaires, titres financiers)	2 776,01 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 082,46 €		Financements	1 508,46 €	
			Espèce	0,00 €	



LES ARCHERS TROYENS

1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Troyes

Annexe n°5 : Budget prévisionnel saison 2013-2014

CHARGES	PREVISIONNEL DE L'EXERCICE A VENIR	PRODUITS	PREVISIONNEL DE L'EXERCICE A VENIR
60-Achats		70- Vente de produits finis, prestations de services	
606100 - licence	3 000,00 €	706000 - licence	5000
606300 - matériel	3 050,00 €	708000 - Licence Découverte	110
61-Services extérieurs		706015 - Droit de tir	200
611000 - Assurance	250,00 €	708400 - Concours	
613000 - Formation	600,00 €	706013 - Frais d'entretien	500
613200 - Hotel	300,00 €	706014 - Frais d'entretien	400
613210 - Frais de mission	300,00 €	706012 - Droit d'entrée	800
613500 - location véhicule		708810 - Formation	200
62-Autres services extérieurs		74-Subvention d'exploitation:	
621000 - Consommable	300,00 €	741100 - Bat	
621400 - Essence	620,00 €	741200 - Région C.N.D.S	
625100 - inscription archers aux compétition	500,00 €	741300 - Département	800
628100 - Coïtaison	100,00 €	741400 - Commune VILLE DE TROYES	800
63- Impôts et taxes		741500 -	
64-Charges de personnel		75-Autres produits de gestion courante	
65-Autres charges de gestion courante		756000 - Matériel	300
651000 - Frais de bureaux	150,00 €	756100 - Flèche	80
651100 - Frais postaux	170,00 €	756200 - Passeport	
651600 -		758500 - Maillet	150
657100 -		76-Produits financiers	
658000 -		77-Produits exceptionnels	
678800 -		771300 - Don	
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78- Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES	9 340,00 €	TOTAL PRODUITS	9 340,00 €